



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250303-D_2025_2_2_REC-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_2_2

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 03 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 25 Février 2025

Présents : 23

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Vote du Compte
Financier Unique (CFU) et
proposition d'affectation des
résultats _ Budget annexe
SPANC _ 47502**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique à l'assemblée les résultats de l'exercice 2024 au niveau du budget annexe du SPANC n°47502.

Sur la base du CFU du budget annexe vérifié et validé par les comptables supérieur et assignataire du Service de Gestion Comptable d'Aubenas, de la présentation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et des affectations de résultats, le CFU du budget annexe du SPANC 2024 de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, qui figure au verso de la présente délibération, est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'est retiré au moment du vote et n'a pas participé au vote : M. Joël FOURNIER, Président en fonction.

BUDGET ANNUEL CDC PAYS DES VANS EN CENNES

SPANC 2024

Le 3 mars 2025, le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. FOURNIER Joël, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par M. FOURNIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Donne acte, de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

10/01/2025		Fonctionnement		Investissement		ENSEMBLE	
		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	10,74	0,00	0,00	12 363,92	10,74	12 363,92	
Opérations de l'exercice	55 856,74	58 545,00	0,00	4 409,00	55 856,74	62 954,00	
Totaux	55 867,48	58 545,00	0,00	16 772,92	55 867,48	75 317,92	
Résultat de clôture	2 677,52	2 677,52		16 772,92		19 450,44	
		Besoin de financement		Besoin de financement		Besoin de financement	
		Excédent de fonctionnement		Excédent de fonctionnement		Excédent de fonctionnement	
		2 677,52		2 677,52		2 677,52	
		Reste à réaliser		Reste à réaliser		Reste à réaliser	
		0,00		0,00		0,00	
		Restes à réaliser		Restes à réaliser		Restes à réaliser	
		Excédent de financement		Excédent de financement		Excédent de financement	
		0,00		0,00		0,00	
		Besoin total de financement		Besoin total de financement		Besoin total de financement	
		16 772,92		16 772,92		16 772,92	
		Excédent total de financement		Excédent total de financement		Excédent total de financement	
		0,00		0,00		0,00	
		2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide		au compte 1088 Investissement		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	
		d'affecter la somme de		2 677,52			

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés, Ont signé la liste d'émargement dressée en début de séance,

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 03/03/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le